

(Traduction)

M. Monteith: Pourriez-vous indiquer à M. Latulippe que ceci correspond au nombre initial.

Le Président: Je veux m'assurer qu'on ne pourra pas dire ailleurs que le Comité n'a pas traité de cette question d'une façon juste et équitable.

M. Monteith: Eh bien, oui, mais . . .

Le Président: Je veux que ceci soit très bien compris . . .

M. Monteith: Est-ce qu'il comprend bien que ma proposition qui veut que nous fassions imprimer exactement le même nombre que le nombre initial?

Le Président: Oui. D'après ce qu'il vient de dire, je vois qu'il comprend cela et, même s'il préférerait qu'il y en ait un nombre égal dans les deux langues, il est prêt à accepter ceci. Y a-t-il d'autres questions sur la proposition? Avant de la soumettre au vote, je voudrais dire aux fins du dossier que . . .

(Texte)

Le Président: Je le regrette beaucoup mais il y avait évidemment un malentendu au sujet de la présentation de cette déclaration par M. Latulippe. Lui-même, comme témoin, devait comparaître.

Je le regrette beaucoup et je désire rassurer non seulement M. Latulippe, mais le Comité tout entier, et je pense que je parle au nom du Comité en disant qu'il n'y avait aucune intention d'empêcher M. Latulippe de présenter sa déclaration comme témoin. Tout le Comité serait bien heureux de l'entendre, comme témoin. Nous l'avons entendu formuler son désir en ce sens.

M. Latulippe: Monsieur le président, à mon avis, il s'est probablement glissé une erreur parce que je m'étais présenté devant le sous-comité. J'ai constaté que mon nom avait été rayé de la liste des témoins appelés à comparaître. J'ai signalé au sous-comité que je désirais témoigner. On a alors inscrit de nouveau mon nom sur la liste et on m'a demandé si j'étais prêt à témoigner n'importe quand. J'aurais pu témoigner quand le Comité n'avait pas de témoin à entendre, par exemple. A ce moment-là, j'aurais pu témoigner. J'ai donc accepté cette solution, et j'ai attendu longtemps. J'ai en effet patienté jusqu'à la fin des délibérations du Comité. Je pensais toujours pouvoir témoigner d'un moment à l'autre. Le président m'a montré un autre mémoire qui a été discuté à l'ouverture d'une séance du Comité à laquelle, je pense, n'avoir pas assisté. Je n'ai pas eu connaissance de la décision selon laquelle les mémoires qui n'avaient pas été présentés jusqu'à maintenant ne seraient pas étudiés par le Comité. Cela a été discuté et le président m'a montré ce mémoire dans le fascicule, où ce que je viens de vous dire est écrit en toutes lettres. Or, je n'ai pas pris connaissance de ce mémoire. C'est la raison pour laquelle j'ai dit, à la Chambre des communes, que je n'avais jamais prononcé des choses qui n'étaient pas vraies et qu'à mon âge je ne commencerais pas à en dire. Une erreur s'est glissée quelque part. Peut-être n'étais-je pas présent à l'ouverture d'une séance dudit Comité. quand vous avez étudié cette question. Cela expliquerait que je ne savais pas que vous en aviez discuté. Mon nom figure sur la liste de ceux qui étaient présents à cette réunion-là et je n'ai pas eu connaissance de la discussion qui a porté sur ceux qui avaient des mémoires à présenter. C'est là-dessus qu'il y a eu un malentendu. Je vous avoue franchement que j'ignorais l'existence d'autres pourparlers à ce sujet. Si j'en avais eu connaissance, j'aurais certainement demandé à témoigner. L'affaire est réglée et je suis prêt à l'oublier. Je remercie tous les membres du Comité qui m'ont appuyé jusqu'à présent. Je m'excuse d'avoir pu en blesser quelques-uns par mes déclarations. Soyez assurés que je